

Les Remontrances (Europe, XVI^e–XVIII^e siècle). Textes et commentaires. Sous la direction d'Ulrich Langer et Paul-Alexis Mellet. Paris, Classiques Garnier, « Travaux du Centre d'études supérieures de la Renaissance », 2021. Un vol. de 459 p.

Cette étude collective conduite sous la direction de Paul-Alexis Mellet et d'Ulrich Langer rassemble les travaux d'un groupe de recherches qui s'est réuni annuellement durant une dizaine d'années pour travailler sur les caractéristiques des discours de remontrance, du XVI^e au XVIII^e siècle. Elle entend rendre visible une catégorie de discours critiques rarement envisagée pour elle-même, alors qu'elle occupe une place singulière dans les échanges sociaux et politiques de cette période. La démarche choisie est celle d'une anthologie commentée, bien adaptée à la mise au jour d'un genre méconnu : chaque article présente un texte de remontrance, et lui adjoint un commentaire éclairant son contexte de production, ses orientations politiques ou encore son organisation rhétorique. À la fin de l'ouvrage, un résumé de chaque étude permet de prendre ses repères très aisément.

Ces 18 présentations soulignent toute la place tenue par la remontrance, de la Renaissance à la Révolution, et livrent une riche réflexion sur ses implications. L'introduction souligne les spécificités de cette catégorie de prise de parole, réunissant un reproche et une requête, au sein des discours critiques. Dans sa définition stricte, elle est d'abord une parole institutionnelle ; comme l'explique dans sa présentation A. Tarrête, elle est un organe de régulation de la décision politique, par laquelle les parlements et cours souveraines peuvent adresser à la monarchie une requête concernant un décret ou toute forme de décision, en contestant respectueusement sa légitimité (p. 230). Cette prise de parole « ascendante » a son pendant, la remontrance « descendante », par laquelle la monarchie, directement ou par délégation, rappelle les parlements à leurs devoirs, ou leur indique les directives de la politique à tenir (voir notamment p. 175, 185, 230, 243). Si la remontrance permet aux parlements de tempérer les décisions du pouvoir central, elle est donc aussi un moyen pour ce dernier d'assurer la conduite de sa politique dans les régions. G. Hoffmann suggère qu'elle relève ainsi de la *correctio* humaniste et philologique, qui depuis la Renaissance se manifeste aussi bien dans l'art de l'imprimerie que dans la pédagogie (p. 57). Ce cadre institutionnel a pour corollaire une différence essentielle avec d'autres discours critiques : dans ses manifestations officielles, la remontrance se veut une parole efficace. Plusieurs contributions confirment que dans les faits, ces requêtes adressées aux pouvoirs centraux ont été suivies de l'annulation du décret visé (p. 237, 368...). À la fin de la période envisagée, elle semble intervenir quand les autres voies de recours ont été épuisées (voir les remarques de D. Feutry sur les remontrances du parlement de Paris contre le refus des sacrements opposé aux jansénistes, p. 392). Il est vrai qu'au XVIII^e s. notamment, certains textes s'inscrivent au contraire dans un échange de plaintes et de réponses long ; c'est le cas, dans le contexte germanique, de la « Remontrance des Anciens de la Guilde des Forgeons de Hambourg » de 1704, étudiée par A. Bideau (p. 369). Il reste que dans ses usages institutionnels du moins, la remontrance ouvre un espace de confiance en l'efficacité de la parole ; au sein des anciens régimes monarchiques, et notamment de l'État français qui est principalement concerné par ces études, elle est l'un des grands lieux de mise en œuvre de la rhétorique, conçue comme un ornement utile. Son importance est notamment soulignée par le commentaire de B. Méniel (p. 168), par les remarques d'U. Langer sur les images hautement expressives employées par G. Fremin (p. 244), celles de John O'Brien sur la métaphore médicale dans une remontrance anonyme de 1576 recueillie quelques années plus tard par S. Goulart (p. 137), ou encore par l'étude d'A. Tarrête montrant les hésitations de G. du Vair, entre une rhétorique humaniste ornée de citations antiques et la promotion d'un pouvoir rénové exprimé en un style modernisé (p. 234). Plusieurs études suggèrent que la remontrance utilise l'éloquence comme un art permettant de soumettre un supérieur, en lui donnant les moyens de faire marche arrière avec les honneurs. Tel est le sens des marques de respect appuyées qui

donnent son ton singulier à cette parole critique. Elles procèdent de l'adaptation efficace à l'auditoire, que la rhétorique nomme *decorum*, ou *aptum*. En contrepartie de la demande lourde qu'il fait au souverain (se désavouer), l'auteur du discours présente un maximum de marques de respect ; ainsi malgré son titre convenu, la « Treshumble remontrance » publiée en 1655 par Jean Léger pour dénoncer la violation des patentes qui protégeaient les Vaudois du Piémont, étudiée M. Traversino Di Cristo, formule ses reproches avec franchise (p. 311). Il en va de même des « Tres-humbles et tres-respectueuses remontrances » étudiées par É. Gojoso, dans lesquelles le parlement du Dauphiné conteste avec vigueur la pression fiscale maintenue par la monarchie, en 1763 (p. 413). La remontrance descendante adressée par le roi à ses parlements ne répond pas à une logique très différente : face au pouvoir collectif des cours locales, la monarchie ne saurait exercer son autorité sans y mettre les formes. Il n'est au demeurant pas rare de rencontrer un mélange d'arguments ascendants et descendants. Ainsi la remontrance adressée en 1596 par G. du Vair aux habitants de Marseille, étudiée par A. Tarrête, se présente comme une injonction royale empreinte d'humilité (p. 215). U. Langer observe un mélange d'arguments ascendants et descendants dans la remontrance de G. Fremin de 1627 (p. 243). G. Ferreti et F. Goyet soulignent quant à eux l'énonciation singulière de la remontrance à Monsieur de 1631, attribuée à Richelieu, où l'apostrophe du prince tire son audace du fait de se réclamer d'une autorité supérieure, celle du roi (p. 263).

C'est certainement cette haute teneur rhétorique qui a valu aux remontrances, ordinairement conçues comme des discours oraux, d'être parfois publiées, notamment dans des recueils de discours politiques. Mais la publication introduit une modification majeure, soulignée par plusieurs contributions : l'ouverture à de nouveaux destinataires. Les textes ainsi préservés ont pu subir des modifications significatives, destinées à adoucir ou au contraire à souligner l'audace du propos originel, en fonction du nouveau public visé ou des circonstances de leur publication, laquelle peut être tardive. Ainsi la remontrance adressée en 1589 au roi par le procureur J. de La Guesle à propos du droit de succession au trône, étudiée par S. Daubresse, n'est publiée qu'en 1611, dans un contexte où cette question n'a plus les mêmes implications (p. 179). G. Hoffmann suggère que le simple geste de publier les « Remontrances » adressées par le parlement de Paris au roi en 1562 constitue un détournement de la procédure habituelle : rendre public ce qui ne devrait pas l'être, ce qui peut être plus polémique que le propos lui-même (p. 72). Comme le remarque B. Méniel à propos de la remontrance publiée en 1582 par l'avocat A. Loisel (p. 169), la publication peut susciter des phénomènes de double énonciation ; s'adressant au roi, l'on vise souvent le peuple de France, et inversement. Ce procédé peut influencer fortement sur l'orientation du texte. La « Grand remontrance » adressée par l'entourage de John Pym au roi Charles I^{er}, étudiée par D. Loewenstein, quitte la réserve convenue pour recenser les abus et oppressions du règne, à l'intention d'un public bien plus large que le monarque, dont il n'y a plus rien à attendre (p. 266). Radicalisant encore cette inflexion, la « Remontrance of many citizens » de 1646, étudiée par Chr. Kendrick, prend l'allure d'un pamphlet virulent contre la monarchie et la chambre des communes jugée trop servile ; elle vise plus à regrouper les plaignants dans ce qui deviendra le parti des Levellers qu'à émettre une réelle demande auprès d'instances de pouvoir jugées déficientes (p. 285).

Ces procédés se multiplient lorsque la remontrance est directement produite en vue d'une publication, sortant de sa fonction originelle. Le ton et la posture énonciative qui la caractérisent sont alors employés au profit d'un discours public, qui peut prendre des formes diverses (dialogue, parole versifiée...). Karin Westerwelle remarque ainsi que dans sa « Remontrance au peuple de France » de 1562, la prière par laquelle Ronsard demande à Dieu d'abandonner toute clémence constitue un détour rhétorique paradoxal, puisqu'elle permet d'assumer l'audace d'une requête dont la vraie cible est le roi (p. 113). Les interlocuteurs se multiplient dans les 3000 vers des « Remontrances et exhortations » adressées en 1561 vers au roi par Mathurin Cordier, sur lesquelles s'est penchée M. Furno (p. 21). Depuis l'exil

genevois où il finit sa vie, cet ancien professeur de Calvin emprunte également la voie de la prière à Dieu, puis s'adresse aux princes, à la noblesse, aux magistrats, aux ministres et aux fidèles, qu'il incite à une attitude conciliatrice, affectant l'*éthos* d'un vieillard soucieux de concorde civile ; on comprend qu'enjoignant ses coreligionnaires à la tempérance, il ne cesse jamais de s'adresser au jeune monarque, que cette communication interne voudrait rassurer. Dans le même contexte du passage de la diplomatie aux armes, A. Frisch montre que les 400 alexandrins de la « Remontrance pour le Roy » de Jean de La Taille (1562), qui ont connu plusieurs rééditions, inversent la perspective sur le mode d'une fiction proche de la prosopopée, puisque c'est cette fois le jeune roi qui s'adresse à ses sujets, aux différents corps politiques – et ce faisant, au vrai roi lui-même – pour les exhorter à baisser les armes (p. 79).

Ces textes incitent à s'interroger sur les frontières du genre, comme le font G. Ferreti et F. Goyet se demandant s'ils ont affaire à une « remontrance irrégulière » (p. 249). Par-delà la variété des formes observée par les auteurs, il serait peut-être légitime de parler de parodies de remontrances, renouant bien souvent avec l'agressivité plus assumée de la parole satirique : la présomption d'écoute de la part du destinataire se relâche, celui-ci devient un adversaire, le destinataire réel étant un public élargi, et les marques de respect sont mises en danger par des reproches adressés avec un peu plus de véhémence que ne le permettrait le cadre institutionnel des origines. Peut-être faut-il parler de la « constellation discursive polymorphe de la remontrance », selon l'expression synthétique employée par H. Hermant, à propos d'une sorte de lettre ouverte adressée en 1669 à la reine-mère Mariana de Austria, laquelle présente plusieurs caractéristiques de la remontrance, dans un contexte institutionnel hispanique qui ne laisse pas d'espace à ce mode d'expression parlementaire (p. 337). Un cas-limite est sans doute représenté par la « Remontrance de Madame de Nemours », publiée dans le contexte de l'assassinat des Guises en 1588. P.-A. Mellet constate que cette publication associant un texte et une gravure se distingue à bien des égards du genre institutionnel, notamment par son zèle polémique qui joue sur une forte polyphonie (p. 204). Cette anthologie commentée fait ainsi parcourir à son lecteur un riche éventail de variations, de la déférente requête institutionnelle jusqu'au discours critique visant la publication du scandale plus qu'un amendement de la part du pouvoir royal. Outre ces dérivations, il ne fait guère de doute que la remontrance a marqué de sa tonalité bien des discours, y compris dans des contextes plus littéraires, ce qui rend cette étude collective éclairante bien au-delà d'un domaine de spécialité défini.

Le genre de la remontrance bénéficie ainsi d'un travail de grande ampleur, riche et suggestif. Les petites réserves que l'on peut exprimer tiennent sans doute aux conditions dans lesquelles doit s'effectuer le recueil d'une telle somme d'articles. On perçoit ainsi un certain déséquilibre dans la répartition des domaines d'observation : si le sous-titre annonce un regard européen s'étendant du XVI^e au XVIII^e siècle, le XVI^e siècle français constitue un pôle d'observation assez nettement privilégié. Au demeurant, la densité du regard porté sur les grandes crises de la période des guerres de Religion françaises suscite des échos éclairants entre les contributions, autour d'un même contexte. On observe par ailleurs des variations dans la présentation des textes, ainsi que dans les normes de publication. Le format anthologique retenu aurait bénéficié d'une harmonisation un peu plus soutenue, qui aurait pu donner lieu également à des réflexions communes plus développées. Il aurait été possible d'approfondir certaines questions liminaires comme les origines de ce mode de prise de parole, l'étymologie de son appellation, et ses relations avec des genres proches (admonestation, objurgation, prière, plainte et complainte...), et de faire un point en fin de volume sur les questions apparaissant au fil des contributions : question des destinataires, des implications de la publication (sur lesquelles la note 1 suggère qu'il faudrait une étude à part entière), question des frontières du genre, ou encore de la *parrhêsia*, notion à manier sans doute avec discernement, au demeurant mentionnée par l'introduction et reprise dans certains articles, mais dont la proximité avec l'énonciation de la remontrance aurait justifié un traitement plus global. Une telle synthèse aurait rendu justice à

la richesse des études ainsi proposées, même si celle-ci apparaît clairement au cours de la lecture. On ressort avant tout de cette dernière avec la conviction qu'il était nécessaire de donner à lire un aussi riche éventail de textes, et de faire apparaître l'importance de ce genre, dont les commentaires soulignent à la fois la variété et la cohérence.

MATHIEU DE LA GORCE